



République du Congo
Ministère du Tourisme
et des Loisirs



ASSISES NATIONALES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME EN REPUBLIQUE DU CONGO

PANEL 3

TERMES DE REFERENCE

Référence du poste	
Projet	Assises Nationales sur le développement du tourisme en République du Congo-Brazzaville
Intitulé du poste	<i>Une bonne gouvernance propice au développement durable du tourisme au Congo (Administration publique et collectivités locales)</i>
Lieu d'affectation	Brazzaville
Domaine	
Durée des services	Deux jours
Date limite de soumission	

I. CONTEXTE

Le tourisme est reconnu comme l'une des plus grandes industries au monde, offrant un extraordinaire potentiel pour les pays en développement en termes de sources de revenus, de recettes en devises, d'emplois et de développement économique. Il représente 4,3% du PIB mondial et 30% des exportations mondiales de services. Il concentre 9,4% des investissements mondiaux et emploie environ 8% de la main d'œuvre mondiale.

Le tourisme est aussi un important promoteur de sensibilisation, de soutien et de revenus pour le patrimoine naturel et culturel. Il peut également être un outil très précieux pour le développement durable, y compris dans les zones rurales des pays en développement, où la plupart des populations pauvres vivent et où il y a très peu d'options de développement.

Avec la progression rapide de l'écotourisme, il est possible de générer une croissance rapide tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes. Cette croissance crée de grandes opportunités mais également de grands défis. Il convient en effet de gérer

Email : secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg

2 sites du Ministère : www.ministere-tourisme.gouv.cg / www.officedutourisme.gouv.cg

cette croissance de manière durable tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes.

Les impacts du tourisme sur l'environnement, l'économie, la culture et la société peuvent être positifs ou négatifs selon la manière dont le tourisme est planifié, développé et géré. Une bonne politique touristique doit nécessairement intégrer une approche de développement durable et de réduction de la pauvreté. Elle doit également démontrer un engagement de tous les acteurs, des autorités au niveau national et décentralisé aux consommateurs en passant par les opérateurs privés et organisations de la société civile vis-à-vis d'objectifs communs de gestion intégrée des activités touristiques, pour protéger ces ressources et mieux garantir les bienfaits du tourisme à long terme.

La République du Congo a adopté un Plan National de Développement (PND) et un document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP) couvrant la période 2012-2016. L'un des piliers stratégiques du PND et du DSCERP est la diversification de l'économie à travers sept grappes économiques dont celle du tourisme et de l'hôtellerie.

En vue de la concrétisation de ce choix stratégique, le Gouvernement a décidé de l'élaboration et l'adoption d'un « Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme » (P3DT) pour jeter les bases d'un tourisme planifié à forte contribution à la réalisation des objectifs de diversification de l'économie et de développement du pays tel que le stipulent le PND et le DSCERP.

Dès 2013, un cadre de concertation est mis en place avec le bureau de la représentation du PNUD en République du Congo. Il est conçu comme un moyen d'encadrer les efforts pour le développement de l'activité touristique en République du Congo. Le projet « Elaboration de la stratégie et du plan directeur de développement durable du tourisme » fut lancé en décembre 2014 et a connu sa réalisation tout au long de l'année suivante.

Le Plan directeur est appelé à être l'outil d'opérationnalisation de la vision du Gouvernement pour le secteur du tourisme. Son intérêt majeur est d'avoir défini les grandes orientations du secteur et fixer les objectifs à moyen et long terme, en décrivant les programmes et les projets à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs de façon coordonnée, synergique et cohérente. In fine, il s'agit de bâtir une industrie touristique capable de mieux participer au développement socio-économique.

Le succès de la mise en œuvre du plan directeur étant largement tributaire de l'implication des autres secteurs de l'économie, le processus de son élaboration a pris compte les volets suivants :

- les statistiques du tourisme ;
- les aspects institutionnels et réglementaires du tourisme ;
- le financement et l'investissement dans le secteur ;
- l'aménagement des sites touristiques ;

- le montage et la promotion des sites touristiques ;
- les équipements et les infrastructures de transport ;
- la formation touristique.

Le pays détient en effet un potentiel physique remarquable et parfois exceptionnel constituant ses principaux attraits touristiques. Ces atouts peuvent contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie de la population s'ils sont mis en valeur et commercialisés dans une perspective de développement durable.

A l'instar des autres pays de la CEMAC, le Gouvernement affiche une volonté de diversifier l'économie, notamment dans le tourisme avec un objectif très ambitieux qui est de faire en sorte que ce secteur tende vers une contribution dans l'économie nationale d'environ 10% du PIB.

II. OBJECTIFS

II.1. Objectif global

Les premières assises sur le développement du tourisme en République du Congo-Brazzaville visent à constituer un moment privilégié d'échange et de discussions entre les principaux acteurs tant nationaux qu'internationaux intéressés par le secteur en vue de permettre au gouvernement de consolider les bases de la mise en œuvre de sa politique.

II.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce panel sont :

- Echanger sur les difficultés de gestion administrative du secteur au niveau central et dans les collectivités locales.
- Rechercher la meilleure approche à mettre en œuvre en vue de l'amélioration de gestion administrative du secteur au niveau central et dans les collectivités locales.
- Faire des recommandations.
- proposer des moyens de mobilisation de l'aide au développement ;
- démontrer l'interdépendance de l'écotourisme et la gestion rationnelle des aires protégées.

III. BUT DU PANEL

Amener les administrations publiques qui concourent au développement du tourisme ainsi que les collectivités locales à partager leurs expériences réussies et proposer des solutions en vue d'assurer la bonne gouvernance du secteur touristique.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Les problèmes inhérents à la gestion administrative du secteur tourisme sont cernés.
- Les propositions en vue de l'amélioration de la gestion administrative du secteur tourisme au niveau central et dans les collectivités locales sont faites.
- Des recommandations sont faites.

V. ORGANE RESPONSABLE

Ministère du Tourisme et des Loisirs

VI. MISSIONS ET TACHES DU CONSULTANT

Les panelistes sélectionnés devront accomplir les tâches suivantes :

- Prendre part aux échanges.
- Faire des propositions allant dans le sens de l'amélioration de la gouvernance touristique dans les administrations publiques et dans les collectivités locales.
- Partager aux autres les spécificités, si possible, de gestion du secteur touristique de sa collectivité.
- Proposer des recommandations.

VII. CALENDRIER

Les panélistes doivent faire parvenir leur avis d'intérêt un mois avant la date d'ouverture des Assises.

VIII. PROFIL DES PANELISTES

Le panéliste doit être une autorité ou un responsable au haut niveau des administrations publiques ou des collectivités locales.